



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : Histoire-géographie

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Olivier GRENOUILLEAU
Président du jury.

Introduction

Le nombre de postes au CAPES interne (65) est identique à celui de 2013 (contre 60 entre 2009 et 2012). Celui du CAER augmente légèrement (110 contre 100), il avait atteint son plus bas niveau en 2012 avec 65 postes (130 en 2008, 115 en 2009, 103 en 2010, 104 en 2011). La barre d'admissibilité et la moyenne d'admission au CAPES et au CAER sont désormais très proches. A la session 2014, les barres d'admissibilité sont de 12 pour le CAPES et de 11,5 pour le CAER ; à l'oral, les barres d'admission sont au CAPES de 11,33 et de 11 au CAER. Tous les postes ont été pourvus.

Le jury a travaillé avec un très grand sérieux et dans un esprit de convivialité. Il a eu en permanence le souci de l'équité vis-à-vis des candidats, que ce soit dans l'évaluation des dossiers de RAEP, ou lors des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leurs profils étant diversifiés, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous ont ainsi eu la possibilité de montrer leurs compétences.

Comme l'an passé, les épreuves orales ont été organisées au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire (44). Les conditions de travail y ont été excellentes, grâce à l'attention du proviseur, de son adjoint, et la mobilisation de l'ensemble des personnels ATOS. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales ont été remarquables. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I – Présentation du jury et données statistiques

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR, secrétaire générale et vice-présidente ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Vincent BORELLA, IA-IPR ; Christine DALBERT, IA-IPR ; Laurent MARIEN, IA-IPR ; Gaël REUZE, IA-IPR ; Michel ROQUES, IA-IPR ; Anne STRASSER, IA-IPR.

Les autres membres du jury :

ANGLES Anne, AUBERT-MASSON Laurence, BARRAULT Eric, BELLIARD Gil, BEUNARD Dorothée, BONNECAZE Marion, BONNOT Romain, BRAGUE Patricia, CALVO Stéphane, CANNESON Gilles, CHASTAN Jérôme, CINQ Bruno, COULON Samuel, COURCO Jean-François, CUVILLIERS Vincent, DIANA-PERREL Fabienne, DOUSTALY Anne, DUBREUILH Sylvie, DUCREUX Sébastien, DUFOUR Marie-Bénédicte, DUVAL Alan, ELKAAOUACHI Hayat, ESCAFFRE Sandrine, ETTWILLER-MANGENEY Marie, EYCHENNE Jean-Marc, FROMENT Eric, GALAN Philippe, GALOPEAU de ALMEIDA Christine, GAUTHERON Anne-Claire, JUNG-ARESCALDINO Agnès, KHODJERANE Amar, LAVRUT Didier, LECLERCQ Sylvie, LEGENNE Guillemette, LEMOINE Mathieu, LEVASSEUR Thierry, LOMBARD-BRIOULT Raphaële, MARECHAL Catherine, MIONE Fabien, MONTROZIER Elsa, PALFRAY Anne-Sophie, PODETTI Claire, PONCHON Josette, REVERT Stéphane, RIBIÉRAS Isabelle, RIBON Jean-Baptiste, RODRIGUES de OLIVEIRA Manuel, ROMANET Fabrice, SOMMIER Cécile, TRIGUEROS Lionnel, TUTIN Jean-Christophe, VERGER-POISSENOT Cécile, ZDOBYCH Eric.

Membre du jury avec voix délibérative, Mme THIRION-LE GUEN Laurence, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 - Données Statistiques :

Avec 1305 dossiers de RAEP corrigés cette année, le nombre de candidats effectifs s'est stabilisé (1318 candidats ont composé en 2013, 1151 dossiers de RAEP ont été corrigés en 2012). Cependant, le jury regrette que trop de candidats s'inscrivent et ne concourent finalement pas : près de 50% des inscrits au CAPES et 28% de ceux du CAER ont renoncé à tenter leur chance en n'envoyant pas de dossier. Cette année encore, 97 dossiers ont été éliminés pour un non-respect des règles que nous rappellerons plus loin.

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre postes CAPES	65	65	60	60	60	60	60	80	80
Nombre postes CAER	110	100	65	104	103	115	130	170	210
Moyenne générale écrit CAPES/20	8,87	9,22	8,12	5,75	6,04	6,58	6,55	6,34	6,36
Nombre de copies CAPES	533	793 (dossiers RAEP)	669 (dossiers RAEP)	608	689	714	809	1048	1365
Moyenne générale écrit CAER/20	9,45	13,24	8,96	5,76	6,33	6,75	7,16	6,78	6,64
Nombre de copies CAER	675	525 (dossiers)	482 (dossiers)	450	509	456	490	522	462

		RAEP)	RAEP)						
Barre d'admissibilité CAPES/20	12	12,5	11	8,5	10	10	10	10	11
Nombre d'admissibles CAPES	161	142	139	135	135	146	150	196	199
Barre d'admissibilité CAER/20	11,5	10,5	11	5	07	06	06	06	06
Nombre d'admissibles CAER	164	208	143	221	224	273	317	310	294
Barre d'admission CAPES/20	11,33	10,83	11,25	11	12	12	12,3	11	11,3
Nombre d'admis CAPES	65	65	60	60	60	60	60	80	80
Barre d'admission CAER/20	11	11,67	11,25	9	10,3	10	10,3	09	08
Nombre d'admis CAER	100	100	65	104	103	103	114	150	170

Le jury a pu retenir 161 admissibles au CAPES pour 533 dossiers valides et 164 admissibles au CAER sur 675 dossiers non éliminés. En convoquant 325 candidats aux épreuves d'admission, le jury a voulu donner leurs chances au maximum d'entre eux et rappeler que, dans un concours de recrutement de professeurs, l'oral reste déterminant.

II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne/CAER prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

1 - Présentation et expression : respect des consignes réglementaires

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont en général respectées par les candidats. Quelques rares dossiers sont mal reliés, faisant courir le risque d'une perte d'une partie de celui-ci. Le respect de ces règles formelles, y compris celle de l'orthographe, est essentiel pour des professeurs. Les correcteurs notent à cet égard que des progrès restent à faire et que rares sont les dossiers exempts de fautes d'orthographe. La maîtrise de l'outil informatique est requise comme une compétence

incontournable. Sur la forme, des dossiers rédigés en grands blocs denses ne laissant pas apparaître de structuration, sont d'une lecture difficile.

Comme l'an passé, le jury a dû éliminer un nombre non négligeable de dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l'écrit : discipline déclarée histoire alors que le dossier contenait une séquence de géographie, ou l'inverse. Le jury a dû également refuser des dossiers non certifiés par le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une absence totale de certification ou de l'absence du cachet de l'établissement, lequel authentifie une signature qui, demeurée seule, est sans valeur. Enfin, ont été écartés comme non conformes les dossiers qui dépassaient le nombre maximum de pages autorisées (hors annexes). En effet, accepter qu'un candidat présente son expérience pédagogique sur huit pages au lieu des six prévues, reviendrait à accepter, à l'oral, qu'il puisse bénéficier de plusieurs minutes supplémentaires par rapport à d'autres. Le jury insiste sur le respect de ces consignes dont l'oubli a fait perdre toute chance à 97 candidats, dont certains ont pourtant fourni un réel travail.

Le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est à proscrire. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites. Toute copie, au-delà de la citation, présentée comme telle, peut conduire à la mise à l'écart du dossier par l'attribution d'une note très faible, voire à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui, ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée.

2 - Parcours professionnel

La première partie de l'épreuve invite les candidats à « *décrire les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel* » (JORF du 3 mai 2011). Il s'agit donc bien de distinguer des étapes et de préciser en quoi chacune d'entre elles a permis de développer des compétences professionnelles.

Celles-ci doivent, bien entendu, s'appuyer sur une formation universitaire qui, si elle n'a pas besoin d'être minutieusement détaillée, ne doit pas être oubliée dans le RAEP. Le candidat doit indiquer les établissements et surtout, explicitement, les niveaux de classe pratiqués. La présentation du parcours professionnel ne doit cependant pas revêtir l'aspect d'une exposition linéaire et chronologique des diverses expériences, responsabilités et postes occupés. On attend du candidat qu'il explique en quoi chacune de ces étapes lui a permis de construire telle ou telle compétence en rapport avec le métier de professeur. Expliquer que l'on a eu la responsabilité de jeunes, dans un cadre associatif, par exemple, ne suffit pas à en montrer les acquis pour devenir enseignant d'histoire et géographie. Les expériences d'enseignement doivent de la même manière ne pas se résumer à une liste ou à un exposé factuel. On attend du candidat qu'il prenne du recul, distingue les étapes les plus formatrices et les explicite concrètement au-delà du simple aspect déclaratif, et qu'il se situe ainsi dans une démarche de construction

progressive de sa professionnalité. On lui demande d'être sincère et de montrer que son parcours s'ancre dans le quotidien du collège ou du lycée.

Les établissements ont un nom, une configuration et une organisation propres. Dans quels types, et pas seulement catégories, d'établissement a-t-il enseigné ? Combien de temps ? Dans quels lieux ? Avec quels élèves, quelles équipes ? Quels succès, quelles difficultés et quelles leçons tirées de ces expériences ? Comment s'est faite l'intégration à l'établissement ? Y a-t-il eu participation éventuelle à des projets ? Le candidat a-t-il eu des responsabilités particulières et, si oui, que lui ont elles apporté en termes de compétences supplémentaires ? Comment a-t-il progressé sur le plan pédagogique ? Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés, s'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple), et ce que l'on a mis en œuvre pour y remédier ?

Le jury n'attend pas, non plus, un document auto-promotionnel. Il n'est pas question de se décrire en professeur « modèle » ou de vouloir démontrer que l'on a acquis l'ensemble des compétences de l'enseignant, encore moins d'énumérer celles-ci.

Concernant les candidats qui n'ont pas eu d'expérience directe de l'enseignement en collège ou en lycée, le jury attend qu'ils démontrent de façon crédible qu'ils ont fait les efforts indispensables pour en acquérir une connaissance suffisante. Penser que l'on connaît le fonctionnement du collège parce que l'on a seulement assisté à des conseils de classe n'est pas sérieux. Les candidats doivent mettre en valeur ce qui est transposable de leur expérience au collège ou au lycée général et technologique.

Concernant l'aspect disciplinaire qui a été occulté par un certain nombre de candidats, le jury rappelle qu'il s'agit de recruter des professeurs d'histoire et géographie. Il attend que cette partie du RAEP intègre une réflexion sur les objectifs de nos disciplines qui aille au-delà d'affirmations communes : former des citoyens, donner une culture générale ou développer l'esprit critique. Cette réflexion doit concerner autant la géographie que l'histoire. Elle doit s'appuyer, elle aussi, sur l'expérience de la classe et faire le lien avec la formation universitaire.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique

Le candidat est libre de choisir d'exposer une réalisation qui s'est déroulée en une séquence ou en une séance, mais il doit l'exprimer clairement et en indiquer le contexte au regard de sa programmation, ainsi que dans la progression des apprentissages. Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement contexte de l'établissement) ?

Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui sera ensuite transposée didactiquement. Ce premier temps est trop souvent négligé, parfois même absent, et conduit le jury à écarter les dossiers jugés trop superficiels en ce domaine. On ne peut enseigner l'histoire ou la géographie sans être au courant des problématiques majeures de ces disciplines. La référence aux

programmes, ou aux fiches publiées sur Eduscol, ne suffit pas. Prendre pour principale base les manuels des élèves du niveau concerné n'est pas acceptable. Sans demander une approche érudite, le jury attend que les connaissances des candidats soient suffisamment solides et actualisées. Des lectures s'imposent pendant la préparation pour rafraîchir ses connaissances ou les compléter. Des publications faciles d'accès comme la *Documentation photographique* ou des sites comme Géoconfluences peuvent constituer de premières aides précieuses.

La dimension didactique est introduite assez souvent de façon maladroite : énumération des compétences du socle ou des capacités proposées avec les programmes au fil de la présentation elle-même, ou parfois même par recopiage partiel des items du LPC. L'étude de cas en géographie ou le sujet d'étude en histoire restent souvent mal appréhendés. La place et le statut des documents dans la séance demeurent flous ou ne font pas toujours l'objet d'une vraie réflexion. Mais le défaut majeur en histoire comme en géographie (parfois réduite à l'acquisition de définitions) est que le factuel l'emporte souvent sur le sens que l'on entend donner.

La mise en œuvre pédagogique fait l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs. Le cours dialogué, entrecoupé de temps de « mise en activité des élèves », reste le modèle dominant. Peu des professeurs qui y ont recours s'interrogent sur les limites de cette approche pédagogique. Dans beaucoup de dossiers on a du mal à savoir ce que font précisément les élèves. La variété des situations d'apprentissage se réduit à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film. Les outils numériques sont souvent évoqués comme un exercice imposé sans que soit clairement montrée quelle plus-value elles apportent dans ce cas précis. La caractéristique de la majorité des dossiers que le jury n'a pas retenus est en effet l'aspect strictement descriptif et linéaire. Ils donnent pourtant le sentiment que le candidat a cru bien faire en listant les notions, les compétences, les documents. Certaines réalisations pédagogiques sont irréalistes et surtout artificielles. Le jury, composé de professeurs d'expérience, sait ce qui est faisable en une séance ou une séquence. Ajoutons que le jury est peu sensible au vocabulaire ampoulé, surtout lorsqu'il est utilisé pour décrire des réalités très banales.

Le jury attend des dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Comment concrètement s'est ou se sont déroulées cette heure ou ces heures de cours ? Quels objectifs ont été posés avec la classe ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Comment s'élaborent les traces écrites ? Quelle attention est-elle portée à ceux qui sont en difficulté, et quelles aides leur sont-elles proposées ? Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles tente de répondre un bon candidat dans son dossier. Le jury sera toujours sensible aux pratiques originales ou innovantes à condition qu'elles soient conduites avec rigueur. Proposer, par exemple, une expérience de tâche complexe ne peut se faire que si l'on sait de quoi il s'agit et comment cela se conduit. Enfin, au-delà de l'évaluation des élèves, présentée souvent en annexe, la réalisation pédagogique elle-même a-t-elle été évaluée ?

Ces conseils généraux sont valables pour tous. Le jury attire l'attention des candidats professeurs des écoles sur le fait que le travail qu'ils présentent doit clairement s'inscrire dans les disciplines histoire ou géographie, à l'exclusion de toute autre discipline ou enseignement (éducation civique par exemple). Il est souhaitable qu'ils explicitent ce qui, dans leur proposition, serait transposable dans le second degré.

4 – Annexes

Les annexes ont pour but d'éclairer le jury sur la façon dont s'est construite et déroulée la séance ou la séquence pédagogique. Les documents choisis n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils doivent être pertinents. Les copies d'élèves corrigées apportent peu de choses, d'autant qu'elles sont souvent choisies pour monter les travaux d'un bon élève, d'un élève moyen et d'un autre en difficulté. Des documents sur lesquels on a travaillé, avec leurs consignes ou leur questionnement, des réalisations d'élèves faites en autonomie, seuls ou en groupes, sont plus significatifs. Ceux mettant en valeur une vraie progression des apprentissages et une construction réfléchie de compétences sont valorisés par le jury.

Une inflation de documents est plus préjudiciable que profitable au candidat. Enfin, les annexes ne doivent pas servir à tenter de contourner la limitation du nombre de pages du dossier en y exprimant ce qui n'a pu être écrit.

En conclusion :

Dans un concours qui reste sélectif, passer le cap de l'épreuve d'admissibilité demande de prendre la rédaction du dossier de RAEP au sérieux. Le jury ne saurait se contenter d'un exposé simplement déclaratif. Il attend des candidats qu'ils aient mené une véritable réflexion sur leur parcours professionnel. Il est particulièrement sensible à la sincérité des réalisations pédagogiques qui lui sont présentées. Les membres du jury ont trop d'expérience pour attendre une séquence ou une séance parfaite. Ils valorisent toujours le candidat qui, ayant posé une vraie problématique scientifique, a eu le souci d'associer ses élèves à la construction de leurs savoirs et de leurs compétences. D'excellents dossiers ont constitué un bonus appréciable au moment de l'admission, et ont même sauvé certains candidats qui avaient fait un oral en demi-teinte.

Les écrits

	Inscrits	Non éliminés	Note max	Note min	Moyenne totale	Moyenne admissibles	Barre d'admissibilité
CAER	813	533	18	1	9,45	13,61	11,5
CAPES	1 439	675	17,5	1	8,87	13,58	12
Total	2 252	1 208			9,16	13,60	

	CAER	CAPES	TOTAL
Inscrits			
Hommes	346	730	1 076
Femmes	467	709	1 176
Présents			
Hommes	229	354	583
Femmes	350	372	722
Admissibles			
Hommes	58	80	138
Femmes	106	81	187

Origine géographique des candidats et des admissibles

Académie	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Aix-Marseille	36	30	8	76	37	9
Amiens	29	21	4	27	13	1

Besançon	17	13	2	23	11	1
Bordeaux	37	24	6	71	44	9
Caen	24	22	6	20	11	1
Clermont-Ferrand	7	4	2	19	5	2
Corse	2	1	0	19	12	3
Créteil-Paris- Versailles	124	89	29	249	119	28
Dijon	10	9	3	19	7	0
Grenoble	45	27	12	35	17	3
Guadeloupe	1	1	1	43	25	2
Guyane	4	2	0	48	17	2
La Réunion	10	10	3	62	25	7
Lille	63	41	15	65	34	6
Limoges	7	5	2	21	11	3
Lyon	62	39	13	65	30	5
Martinique	7	3	1	15	4	0
Mayotte	0	0	0	15	7	3
Montpellier	33	28	8	42	21	8
Nancy-Metz	17	9	0	44	24	5
Nantes	44	30	8	59	33	8
Nice	28	25	7	47	22	8
Nouvelle-Calédonie	11	1	0	21	10	3
Orléans-Tours	26	19	5	36	18	4
Poitiers	19	16	4	54	32	5

Polynésie française	12	10	4	21	10	1
Reims	13	10	1	19	12	3
Rennes	71	51	11	45	26	4
Rouen	21	14	3	46	26	11
Strasbourg	5	4	1	43	27	6
Toulouse	28	21	5	70	36	10
Total	813	579	164	1439	726	161

Titres et diplômes des candidats et des admissibles

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Doctorat	16	10	4	71	42	10
Diplôme post secondaire 5 ans et +	37	25	8	68	37	7
Master	268	208	66	457	248	65
Grade master	14	7	2	30	14	2
Diplôme classe niveau I	1	1	0	1	0	0
Diplôme d'ingénieur (bac+5)	1	1	0	1	1	0
Diplôme grande école (bac+5)	3	3	1	5	1	0

Dispense au titre 3 enfants (mère)	11	8	3	11	3	1
Dispense au titre 3 enfants (père)	4	3	1	8	3	0
Licence	272	169	39	464	217	37
M1 ou équivalent	144	113	29	206	117	29
Titre Classe niveau I ou II				2	1	1
Inscrit 4 ^e année études post secondaire	1	0	0	2	0	0
Inscrit 5 ^e année études post secondaire	1	1	1	3	1	0
Enseignant titulaire – Ancien titulaire				31	7	5
Diplôme postsecondaire 3 ans	2	0	0	2	0	0
Diplôme postsecondaire 4 ans	18	14	5	34	18	4
Inscription en M2 ou équivalent	11	9	1	32	12	0
Inscription en M1 ou équivalent	4	3	3	11	5	0
Contract/anc.cont	5	4	1			

ract def. ens priv						
--------------------	--	--	--	--	--	--

Âge des candidats

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1951				1	1	0
1952				1	0	0
1954				3	2	1
1955	3	3	0			
1956				3	3	0
1957	2	1	0	1	1	1
1958	1	1	1	3	2	0
1959	2	1	0	5	4	1
1960	5	3	2	6	3	1
1961	2	1	0	12	2	0
1962	2	2	1	10	3	0
1963	11	10	2	12	5	1
1964	11	9	1	13	8	2
1965	7	5	2	23	8	2
1966	11	6	1	27	15	3
1967	9	5	1	28	16	3
1968	8	6	3	31	20	3

1969	20	9	3	27	10	1
1970	18	13	5	47	24	1
1971	27	21	2	42	19	6
1972	37	27	4	49	24	5
1973	26	19	2	52	22	5
1974	32	21	8	48	27	5
1975	37	27	7	57	31	7
1976	41	32	9	64	30	7
1977	46	28	9	62	32	11
1978	31	24	7	72	42	9
1979	52	25	13	84	36	7
1980	42	28	11	65	33	7
1981	55	39	16	76	65	10
1982	55	37	9	81	43	10
1983	57	48	9	90	52	19
1984	51	41	16	112	54	11
1985	57	40	9	82	44	7
1986	27	24	7	55	29	6
1987	18	15	4	48	23	5
1988	7	6	0	26	16	3
1989	3	2	0	14	4	3
1990				4	1	0

1991				3	2	0
------	--	--	--	---	---	---

III - LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission des concours internes du CAPES et du CAER se sont déroulés du 28 avril au 02 mai 2014 dans les locaux du lycée Aristide Briand, à Saint-Nazaire (44), comme lors de la session précédente.

1 – L'épreuve orale d'admission, une épreuve professionnelle

- **La nature et les modalités de l'épreuve**

Le candidat passe, conformément au texte officiel, une seule épreuve orale qui l'amène à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury » dont il prend connaissance à l'entrée en préparation (deux heures). Le dossier porte sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée, il précise le niveau d'enseignement (collège ou lycée) auquel la situation d'enseignement doit être abordée. Le candidat compose à l'oral dans la discipline qui n'a pas été choisie pour son dossier de RAEP, mais il n'a pas le choix entre collège ou lycée.

La durée de l'épreuve est d'une heure maximum (exposé de 15 minutes maximum, entretien de 45 minutes maximum). « L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier », il permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. Il est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat », ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline n'ayant pas fait l'objet de l'interrogation principale, à évoquer l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS, et à questionner le candidat sur les différentes missions du professeur, le fonctionnement de l'institution et du système éducatif. L'épreuve orale d'admission est une « épreuve professionnelle », dotée d'un coefficient 2.

- **Le dossier proposé et les perspectives attendues du jury**

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et une production d'élèves ». Il revêt une forme volontairement standardisée par souci d'équité de traitement entre les candidats. Une première page permet d'indiquer le sujet, le sommaire des documents relatifs au sujet (extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, textes scientifiques, documents didactiques - deux extraits de manuels -, production liée à la pratique de la classe), et les trois questions auxquelles le candidat doit répondre lors de son exposé. La première question amène le candidat à formuler une problématique et à dégager des objectifs pour le sujet proposé au regard des instructions officielles et de l'état des connaissances scientifiques. Le candidat doit profiter de ce temps pour rappeler les enjeux scientifiques et didactiques de la question : en répondant à cette première question le candidat doit être capable d'exprimer ce qu'il veut faire comprendre à ses élèves de la question étudiée. Une deuxième question concerne la confrontation des démarches proposées par les extraits des manuels, au regard des instructions officielles mais aussi de l'état des connaissances scientifiques, de la problématique et des objectifs du candidat. Une étude strictement analytique des extraits de manuels est rarement pertinente, le candidat doit se montrer capable de confronter de façon synthétique les démarches proposées. Une analyse plus précise de l'un ou l'autre des documents proposés par les manuels peut venir en appui à sa démonstration. Une dernière question porte sur la proposition d'un découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, et sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat. Cette dernière question ne doit pas être sacrifiée. Le jury est attentif au respect d'un équilibre de temps consacré au traitement de chacune de ces questions.

- **Les dossiers fournis par le jury durant la session 2014**

Les dossiers proposés aux candidats correspondent à des parties de programmes officiels. Tous les niveaux de classe, de collège comme de lycée, de filières générales comme de filières technologiques, peuvent donner lieu à des dossiers. La connaissance de tous ces programmes est donc exigible de tous les candidats. Au moment de l'inscription, le candidat fait connaître la discipline choisie pour son dossier de RAEP. Pour l'épreuve orale, il est interrogé sur l'autre discipline, à partir d'un dossier concernant le collège ou le lycée.

Les dossiers proposés cette année sont les suivants :

Epreuve orale en géographie, niveau collège

- Enseigner « Les Etats-Unis » en classe de quatrième dans le cadre de la partie II du programme : « Les territoires de la mondialisation ».

- Enseigner « L'Union européenne, une union d'Etats » dans la partie « La France et l'Union européenne » en classe de troisième.

Epreuve orale en géographie, niveau lycée

- Enseigner « L'eau, ressource essentielle » en classe de seconde, dans le cadre du thème 2 « Gérer les ressources terrestres ».

- Enseigner « Les mondes arctiques, une nouvelle frontières sur la planète », en classe de seconde, dans le cadre de la partie IV « Gérer les espaces terrestres ».

Epreuve orale en histoire, niveau collège

- Enseigner « Les empires chrétiens du Haut Moyen-âge » en classe de sixième.

- Enseigner « L'âge industriel » en classe de quatrième.

Epreuve orale en histoire, niveau lycée

- Enseigner « Les Hommes de la Renaissance (XVème – XVIème siècles) dans le thème 4 : « Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne ».

- Enseigner « Gouverner la France depuis 1946 : Etat, Gouvernement et administration. Héritages et Révolutions », en classe de terminale L/ES, dans le cadre du thème IV du programme d'histoire « Les échelles de gouvernement dans le monde ».

2 - La diversité des candidats et les critères d'évaluation

Cette année, la parité entre les candidats admissibles en histoire et ceux admissibles en géographie est quasiment parfaite, sans que cela n'ait d'influence sur le recrutement final. Les compétences des candidats n'en sont pas moins inégales et les comportements variés durant l'épreuve.

• De la pugnacité à l'abandon : l'hétérogénéité des candidats.

L'attitude de quelques candidats n'a pas été toujours conforme aux attendus du jury. Certains, motivés et préparés, ont témoigné d'une combattivité, d'une pugnacité qui réjouit souvent les membres du jury. S'ils ont reconnu parfois des lacunes, ces candidats cherchaient à répondre aux questions en mobilisant leurs connaissances et leur expérience. Certains candidats, ayant pourtant une expérience professionnelle limitée, ont fait preuve d'une excellente préparation à l'oral, notamment par un travail préalable approfondi sur les questions, notions et concepts mis en œuvre dans les programmes. De ce fait, s'ils apparaissaient souvent perfectibles d'un point de vue pédagogique, ils ont été d'un très bon niveau scientifique et didactique. D'autres candidats, sans réelle expérience dans le secondaire, ont su se préparer efficacement à l'oral en assistant à des cours en collège ou en lycée et en travaillant de façon approfondie leur connaissance des programmes et du système éducatif. En revanche, d'autres ont fait preuve de résignation et d'un manque de réactivité qui interroge le jury. Les résultats reflètent cette diversité des candidats. Un zéro a été donné à une candidate qui est venue jusque dans la salle d'interrogation, a signé la feuille d'émargement avant d'informer la commission qu'elle ne souhaitait pas intervenir à l'oral, ni même répondre aux questions. *A contrario*, la note de vingt sur vingt a été attribuée à un candidat ayant été capable, spontanément, d'aborder toutes les points attendus tout en répondant honorablement à toutes les questions de sa commission.

Dans quelques cas, des écarts importants sont mesurés entre le niveau du dossier de RAEP et la prestation orale du candidat. De manière générale, il est difficile de dissimuler certaines carences ou lacunes. Un candidat a ainsi indiqué que l'époque médiévale débutait au XVe siècle. Un autre souhaitait, pour répondre afin de « travailler sur des documents authentiques », pouvoir disposer d'une « photographie de Charlemagne » pour aborder l'Empire romain d'Occident. Répondant à une question lui demandant qui avait affiché sur les portes de l'église de Wittenberg les 95 thèses de Luther, une candidate a répondu sèchement qu'elle n'en avait aucune idée puisqu'elle n'était pas présente (sic). Au-delà de ces quelques perles, rares il est vrai, le jury souhaite préciser ses attentes.

- **L'évaluation des candidats : des critères et des niveaux d'exigence partagés**

Le jury s'appuie sur des critères précis et communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats. Une mise au point est faite tous les soirs concernant le travail des 21 commissions, avec comparaison des moyennes, examen des notes extrêmes et de toute situation particulière, faisant alors l'objet d'une discussion commune et d'une délibération. Le formulaire d'évaluation est joint en annexe, à la fin de ce rapport à l'attention des candidats. Il est inchangé depuis la session 2013.

Au risque de revenir sur des éléments du précédent rapport, le jury réaffirme la nécessaire maîtrise des notions de base des deux disciplines, au même titre que les contenus scientifiques. Certains candidats s'évertuent à prononcer un certain nombre de mots-clés (étude de cas, changement d'échelle, sélection de document, capacités, évaluation formative, suivi des acquis des élèves, démarche inductive, activité en autonomie, construction par les élèves de la trace écrite, schéma, croquis...) sans jamais les expliciter, les définir et les illustrer. Le jury attend du candidat qu'il fasse la preuve de la maîtrise des termes employés. La problématisation de l'exposé du candidat doit d'ailleurs s'appuyer sur ces notions et émerger d'une analyse scientifique de la question préalable. Le candidat dispose, à cet effet, de deux documents dans le dossier. Le jury attend une mise au point scientifique, même courte, qui doit déboucher sur l'identification et la présentation des enjeux scientifiques de la question à enseigner.

Le jury attend du candidat une lecture critique et méthodique des extraits de deux manuels. L'objectif est de montrer et d'expliquer les choix des auteurs, de montrer et expliquer les démarches privilégiées par les auteurs, de vérifier la conformité aux programmes des propositions des auteurs, de souligner les points forts et les faiblesses du projet pédagogique proposé dans chacun des extraits... Le jury n'exige pas une comparaison linéaire des documents, reposant notamment sur la nature des documents, mais une réelle comparaison des démarches proposées. Pour ce concours interne, le jury demande légitimement du candidat, qui exerce déjà dans des classes, une proposition de découpage de la séquence en séances, mais aussi l'explicitation assez fine d'une partie du projet pédagogique, d'une séance par exemple, qui s'appuierait sur l'utilisation d'un des documents – au moins – fournis dans le dossier. Le candidat peut

également choisir un document pour montrer ce qu'il est en mesure d'en faire avec les élèves. Le jury souhaite inciter les candidats à ne pas se contenter de titres de séances mais de tenter, même succinctement, de proposer un scénario pédagogique en mobilisant par exemple un ou deux documents parmi ceux présents dans le dossier fourni aux candidats.

Comme l'an dernier, les élèves sont peu présents dans les propositions de séances ou séquences. Au regard des oraux, la pratique du cours dialogué est quasi-exclusive : le professeur est omniprésent, il est l'acteur principal de la leçon, celui qui fait l'essentiel. Il convient de présenter ce qui est demandé aux élèves, ce que le professeur attend d'eux, les tâches élaborées à leur attention. Dans cette perspective, il est indispensable de ne pas se contenter d'un cours dialogué mais de mobiliser des situations d'apprentissage variées. Bien entendu, le candidat ne peut échapper à la notion de progression des apprentissages.

Les évaluations proposées par les candidats restent souvent très classiques, essentiellement sommatives, construites sur le format des épreuves d'examen, DNB ou Baccalauréat. Elles reflètent un manque de réflexion sur la diversité des pratiques d'évaluation et leurs finalités. Le jury invite les candidats à bâtir des évaluations plus variées, qui prennent en compte les compétences évaluées aux examens plutôt que conçues comme des calques de l'examen lui-même. L'analyse du document lié aux pratiques de classe n'est guère plus satisfaisant : le jury doit souvent se contenter d'un commentaire rapide et très général, quand l'analyse n'est pas oubliée ou sacrifiée faute de temps.

L'interrogation sur les enseignements connexes (éducation civique et ECJS, mais aussi histoire des arts) ne permet pas de dresser un tableau plus optimiste. Ces programmes, ou l'organisation de l'enseignement d'histoire des arts, restent parfois encore méconnus. Le jury s'étonne que des candidats ignorent jusqu'à l'existence de la *Charte de la laïcité*, ou se révèlent incapables de définir cette notion.

La connaissance du système éducatif reste par ailleurs très inégale. Certains candidats ne peuvent présenter quelques grands traits de la réforme du lycée, et sont peu prolixes sur l'accompagnement personnalisé ou les enseignements d'exploration. Pour autant, les situations sont très variées. Quelques candidats très investis dans leurs missions sont présents dans l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts, dans l'enseignement de l'Education civique ou de l'ECJS, voire dans les IDD, dans l'Accompagnement personnalisé ou encore dans les TPE. Ceux-là font preuve d'une très bonne connaissance de notre système éducatif, comme des programmes de ces enseignements, et d'une certaine créativité dans leur mise en œuvre. D'autres ne connaissent pas le fonctionnement d'un EPLE, ne maîtrisent ni les programmes ni les contenus de l'éducation civique, d'ECJS ou encore l'organisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts. Ainsi, certains continuent – pensent-ils – à faire de l'histoire des arts seuls, quand l'institution préconise un enseignement pluridisciplinaire et, par conséquent, un travail d'équipe, des regards disciplinaires croisés sur des objets d'étude. La

méconnaissance des textes est parfois criante, et les réponses stéréotypées servies au jury ne peuvent dissimuler cette situation.

Précisons une nouvelle fois que le recrutement est celui de professeurs de collège et de lycée. Le professeur certifié enseigne en collège ou en lycée, il n'est pas professeur de collège ou de lycée. Aussi ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui se fait en lycée, et réciproquement.

3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral

Le jury préconise d'effectuer un solide travail sur les fondamentaux scientifiques didactiques et pédagogiques de nos disciplines, notamment sur la maîtrise des notions essentielles.

Une première étape consiste sans doute à relire rigoureusement l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2012, modifiant le premier. Les candidats tireront grand profit à consulter le nouveau référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation qui s'impose désormais (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013).

Cette préparation doit être l'occasion d'une mise à jour des connaissances comme d'une attitude réflexive sur ses pratiques pédagogiques. Il faut fréquenter de manière régulière des ouvrages et des revues de vulgarisation (*L'Histoire, Carto, La Documentation photographique...*). La meilleure manière de poursuivre cette préparation est le quotidien de la classe. Encore faut-il s'évertuer à élaborer des outils de pilotage de son enseignement, des fiches de préparations de leçons. Elles doivent expliciter au moins les problématiques choisies, les notions indispensables, les capacités à travailler, et les types d'activités confiées aux élèves, sans oublier un minutage des différents temps de la séance, déterminant pour mieux rythmer la leçon, mobiliser l'attention des élèves, susciter leur curiosité, les mettre au travail, et les amener à s'investir dans les apprentissages. C'est une analyse réflexive sur ses pratiques qu'il est vital d'engager et de pratiquer pour espérer réussir le concours. Il est utile de préciser ici que l'outil numérique comme la question de l'hétérogénéité de classe - et par conséquent la différenciation pédagogique - ou encore la remédiation, restent des champs qu'il convient d'investiguer davantage, des voies qu'il faut emprunter et des opportunités à intégrer dans les travaux présentés. A ce stade, il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion sur les pratiques d'évaluation, pour mieux intégrer l'évaluation des compétences, développer l'évaluation formative et mettre en œuvre un suivi des acquis des élèves.

Les candidats pourront également tirer profit d'une observation ou de visites de collègues en classe. Il s'agit ici de profiter de l'expérience des collègues, voire de l'équipe disciplinaire. C'est une initiative

formatrice à plus d'un titre. Le jury attend du candidat qu'il soit honnête. Il comprendra d'autant plus facilement quelques limites aux candidats qui reconnaissent leur ignorance sur telle ou telle notion plutôt que de chercher à répondre absolument et à « occuper le terrain ».

Ce concours est accessible et adapté à des personnes qui travaillent à l'année ou exercent des remplacements sur des durées plus ou moins longues. Si le jury a à cœur d'être bienveillant, il se doit aussi d'être rigoureux afin de garantir un enseignement de qualité aux élèves des collèges et des lycées de notre pays.

L'admission

Choix pour l'oral

	Histoire	Géographie
CAER	89	75
CAPES	73	88
Total	162	163

Récapitulatif

	CAER	CAPES	Total
Nombre d'admis	73	65	138
Barre d'admission	11	11,33	11,17
Hommes	18	29	47
Femmes	55	36	91

Moyennes de l'admission

	CAER	CAPES	Total
Moyenne des	10,07	9,87	9,97

présents			
Moyenne des admis	13,59	13,73	13,66

Origine géographique des admis

Académie	CAER			CAPES		
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis
Aix-Marseille	8	6	4	9	8	5
Amiens	4	3	3	1	1	0
Besançon	2	1	1	1	1	1
Bordeaux	6	6	2	9	9	3
Caen	6	6	5	1	1	1
Clermont-Ferrand	2	2	1	2	2	1
Corse	0	0	0	3	3	0
Créteil-Paris- Versailles	29	14	14	28	26	13
Dijon	3	2	0	0	0	0
Grenoble	12	11	6	3	3	3
Guadeloupe	1	1	0	2	1	0
Guyane	0	0	0	2	2	1
La Réunion	3	3	0	7	5	1
Lille	15	16	6	6	6	4
Limoges	2	2	1	3	3	2
Lyon	13	11	8	5	5	2
Martinique	1	1	1	0	0	0
Mayotte	0	0	0	3	3	0
Montpellier	8	8	2	8	7	1
Nancy-Metz	0	0	0	5	4	0

Nantes	8	8	2	8	8	2
Nice	7	4	2	8	8	2
Nouvelle-Calédonie	0	0	0	3	2	2
Orléans-Tours	5	5	1	4	4	2
Poitiers	4	4	1	5	5	2
Polynésie française	4	4	2	1	1	0
Reims	1	1	1	3	2	0
Rennes	11	10	4	4	3	1
Rouen	3	3	2	11	10	8
Strasbourg	1	1	1	6	6	2
Toulouse	5	5	3	10	7	6
Total	164	138	73	161	146	65

Titres et diplômes des admis

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Doctorat	4	4	3	10	10	5
Diplôme post secondaire 5 ans et +	8	8	4	7	6	1
Master	66	63	31	65	59	28
Grade master	2	2	2	2	2	0
Diplôme grande	1	1	1			

école (bac+5)						
Dispense au titre 3 enfants (mère)	3	3	2	1	1	0
Dispense au titre 3 enfants (père)	1	1	1			
Licence	39	31	12	37	34	13
M1 ou équivalent	29	27	10	29	26	15
Inscrit 5 ^e année études post secondaire	1	1	1			
Diplôme postsecondaire 4 ans	5	5	2	4	3	0
Titre Classe niveau I ou II				1	1	1
enseignant titulaire - ancien titulaire				5	4	2
Inscription en M2 ou équivalent	1	1	1			
Inscription en M1 ou équivalent	3	3	3			
Contract/anc.cont ract def. ens priv	1	1	0			

Âge des admis

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1951	1	1	0	1	1	0
1952	1	0	0	1	0	0
1954	3	2	1	3	2	1
1956	3	3	0	3	3	0
1957	1	1	1	1	1	1
1958	3	2	0	3	2	0
1959	5	4	1	5	4	1
1960	6	3	1	6	3	1
1961	12	2	0	12	2	0
1962	10	3	0	10	3	0
1963	12	5	1	12	5	1
1964	13	8	2	13	8	2
1965	25	8	2	23	8	2
1966	27	15	3	27	15	3
1967	28	16	3	28	16	3
1968	31	20	3	31	20	3
1969	27	10	1	27	10	1
1970	47	24	1	47	24	1
1971	42	19	6	42	19	6

1972	49	24	3	49	24	3
1973	52	22	5	52	22	5
1974	48	27	5	48	27	5
1975	57	31	7	57	31	7
1976	64	30	7	64	30	7
1977	62	32	11	62	32	11
1978	72	42	9	72	42	9
1979	84	36	7	84	36	7
1980	65	33	7	65	33	7
1981	76	35	10	76	35	10
1982	81	43	10	81	43	10
1983	90	52	19	90	52	19
1984	112	54	11	112	54	11
1985	82	44	7	82	44	7
1986	55	29	6	55	29	6
1987	48	23	5	48	23	5
1988	26	16	3	26	16	3
1989	14	4	3	14	4	3
1990	4	1	0	4	1	0
1991	3	2	0	3	2	0

Voici la fiche dont disposaient les membres du jury d'oral cette année :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
<p><u>Dossier : exploitation et entretien</u></p> <p><u>a) Compétences disciplinaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens. - Maîtrise des connaissances scientifiques. - Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline. 						
<p><u>b) Compétences didactiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique). - Pertinence de la problématique et des objectifs. - Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible. - Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves. 						
<p><u>Entretien élargi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du dossier. - Capacité à actualiser ses connaissances. - Connaissance du système éducatif. 						
<p><u>Qualités de communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attitude du candidat. - Qualité de l'expression et clarté du propos. - Gestion du temps de l'exposé. - Capacité d'écoute, de dialogue et réactivité lors de l'entretien. 						

Rapport réalisé par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR, secrétaire générale et vice-présidente ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Vincent BORELLA, IA-IPR ; Christine DALBERT, IA-IPR ; Laurent MARIEN, IA-IPR ; Gaël REUZE, IA-IPR ; Michel ROQUES, IA-IPR ; Anne STRASSER, IA-IPR.